25 janvier 2005 **05.306**

Question Michel Bise

Réforme du secondaire 1: un enterrement dans l'intimité

En réponse à une interpellation sur le sujet, le Conseil d'Etat a affirmé, il y a peu, que les travaux conduits pendant sept ans pour réformer le secondaire 1 l'avaient été "avec un maximum de transparence, des consultations multiples à tous les niveaux lors des colloques de branches et avec des consultations formelles, notamment sur les structures ou le plan d'études".

Certaines des réponses données dans le cadre du questionnaire qui a été distribué depuis à l'ensemble du corps enseignant permettent d'en douter. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'après avoir pris connaissance des résultats de cette consultation, le Conseil d'Etat a décidé de retirer, avec une certaine discrétion, les deux premiers volets de la réforme.

Le Conseil d'Etat a néanmoins déjà annoncé sa volonté de reprendre les travaux qui permettront de "préparer l'avenir de notre école secondaire". Le maintien de cet objectif est louable; reste à espérer que les méthodes utilisées pour l'atteindre seront revues, cela à la fois dans un souci d'efficacité et d'économies. L'analyse de la consultation menée révèle que s'il a été tenu informé des travaux en cours, le corps enseignant n'a par contre jamais été véritablement consulté et entendu. La méthode de travail choisie a donc manqué notamment de transparence.

– Le Conseil d'Etat a-t-il déjà tiré des enseignements de cet échec? Si oui, envisage-t-il de mettre en place une procédure de travail plus ouverte, dans laquelle les enseignants seraient partie prenante?

  Cela augmenterait sans aucun doute les chances de succès de la réforme, tout en réduisant à la fois la durée et le coût des travaux.

– A ce propos, peut-on connaître le coût des travaux menés, sans doute très important si l'on songe à leur durée et aux moyens mis en œuvre (cf. organigramme annexé)?

– Enfin, peut-on savoir à quel niveau se situe "le moral de la troupe" selon le Conseil d'Etat, puisqu'il voulait profiter de le mesurer dans le cadre de la consultation organisée?

REFORME DE L'ECOLE SECONDAIRE NEUCHATELOISE
ORGANIGRAMME DE LA MISE EN APPLICATION

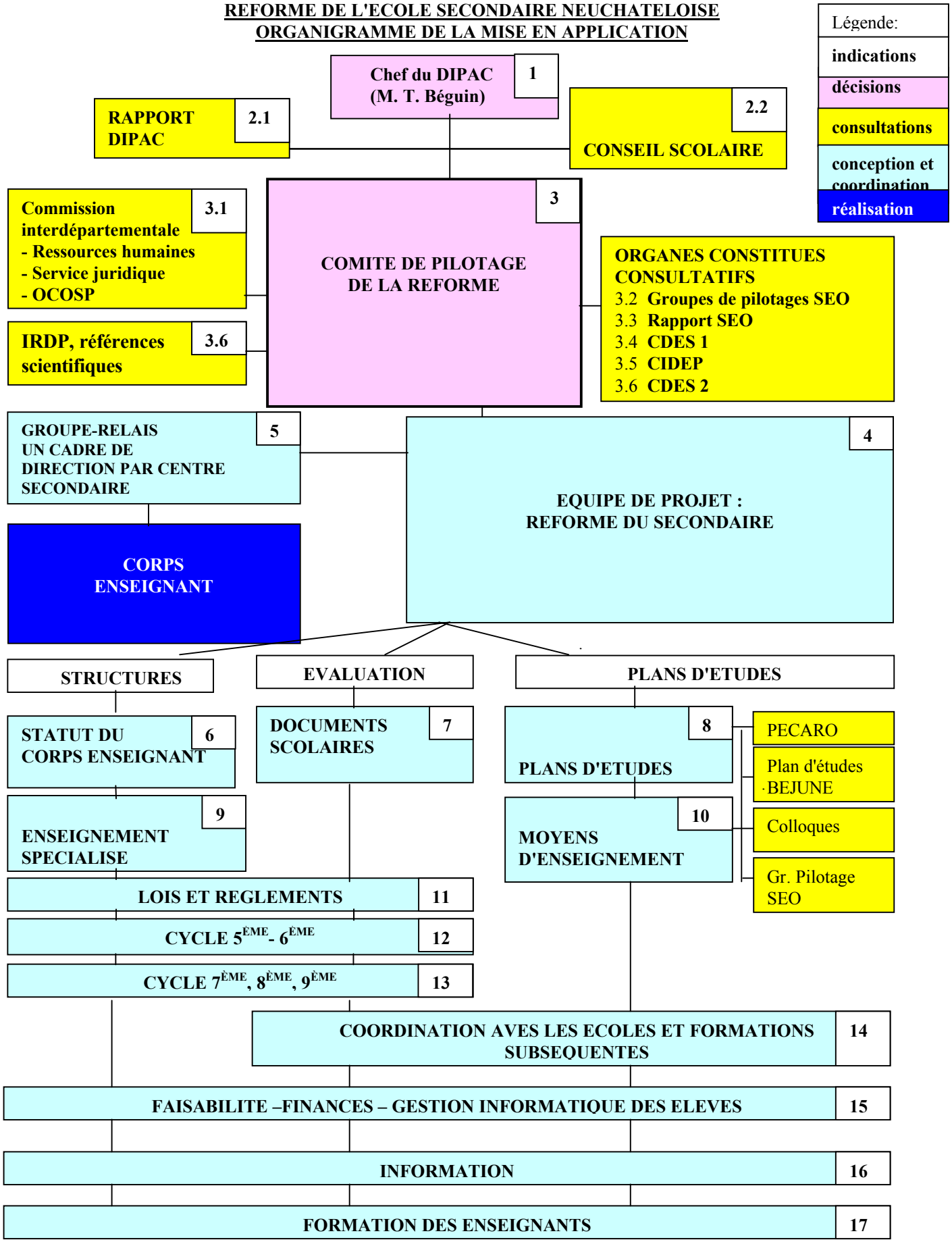

27 mars 2003/SEO